



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018,

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELFAUX

Présents :

Présidence :

Commune de Belfaux : Mme Jacqueline Gury Racine

Délégués

Commune de Misery-Courtion : Mme Laurence Zizza, vice-présidente

Commune de Belfaux : Mme Rose-Marie Probst

Mme Muriel Frésard

Commune de Grolley : Mme Carole Ansermot

Commune de La Sonnaz : Mme Olivia Théraulaz

Comité de direction

Commune de La Sonnaz : Mme Brigitte Python, présidente

Commune de Grolley : Mme Suzanne Bovet

Commune de Belfaux : Mme Chantal Barras

Commune de Misery-Courtion : Mme Myriam Genoud

Crèche Barbotine : Mme Brigitte Röthlisberger, directrice

Mme Béatrice Dénervaud, comptable

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 22 février 2018
2. Informations de la présidente du comité de direction
3. Informations de la directrice
4. Budget 2019
5. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h30

Mme Gury Racine ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués que la séance sera enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

Elle demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 22 février 2018

Mme Gury Racine ouvre la discussion sur le PV de l'assemblée des délégués du 22 février 2018.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine soumet aux délégués le PV de la séance du 22 février 2018 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 22 février 2018 est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Informations de la présidente du comité de direction

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Python, présidente du Comité de direction, pour donner des informations par rapport à la crèche.

Mme Python relève tout d'abord que Belfaux a une bonne crèche grâce à une direction efficace et à un personnel fidèle et compétent.

Elle informe les délégués que, sur demande du Département de la Santé publique, deux nouveaux règlements, à savoir un règlement de portée générale et un règlement d'application devront être approuvés de même qu'une nouvelle grille tarifaire. Ces documents seront soumis à l'assemblée de la crèche du printemps 2019.

Mme Gury Racine remercie Mme Python pour ses informations et ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

Mme Gury demande le pourquoi de ces deux nouveaux règlements.

Mme Python lui répond que la crèche n'avait jusqu'à ce jour pas de règlement de portée générale, ce qui est imposé par le Service de l'enfance et de la jeunesse. De plus, une manière différente de prendre en compte les revenus des parents a conduit à l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire. Elle précise que ces règlements devraient entrer en vigueur dès la rentrée 2019 - 2020. Toutefois ils devront être approuvés auparavant par les assemblées communales (ou Conseil général) de chacune des communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

3. Informations de la directrice

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Röthlisberger, directrice de la crèche, pour donner des informations sur le fonctionnement de la crèche.

Mme Roethlisberger informe les délégués que, depuis la rentrée 2018 - 2019, 19 nouveaux enfants ont été accueillis, dont 15 dans le secteur de la nurserie.

Accueillir un enfant, c'est accueillir une famille. Il faut prendre soin d'un enfant qui n'est pas le sien, à l'âge de sa grande dépendance à l'adulte. La qualité de l'accueil dépend entre autres de la relation entre les parents et l'institution. Les parents demandent de pouvoir confier avec confiance leur enfant. Les échanges entre le personnel, la direction et les parents sont essentiels et demandent un véritable travail d'équipe. Rien n'est jamais acquis. Les relations professionnelles sont pour chaque enfant différentes.

Personnel

L'année scolaire 2018 - 2019 a débuté avec le même personnel que durant la première partie de l'année 2018. Les deux postes qui se sont libérés ont été repourvus à l'interne. La crèche compte actuellement 10 collaboratrices pour un taux d'activité total de 692 %.

Taux d'occupation

Actuellement, 75 enfants sont accueillis par semaine à la crèche Barbotine. D'ici la fin de l'année, l'effectif sera de 78 enfants.

Au début de l'année 2019, 6 bébés issus de fratrie seront placés à la crèche. Il est à relever que, depuis le début de l'année 2018, Mme Roethlisberger a dû répondre négativement à 27 demandes, ce qui représente 69 journées de placement par semaine. Elle dispose de 145 journées au total par semaine. Dans la future crèche, 225 journées seront à disposition, soit 80 journées supplémentaires.

Départ à la retraite

Après 44 années consacrées à la petite enfance, Mme Roethlisberger a décidé de prendre une retraite anticipée en 2019. Elle a d'ores et déjà annoncé au Comité qu'elle se tiendrait à disposition de l'institution afin de permettre que la transition se fasse dans les meilleures conditions possibles pour le personnel, les enfants et les parents.

Mme Gury Racine remercie Mme Roethlisberger pour son rapport et ouvre la discussion relative à ce point du jour.

Mme Probst constate que le nombre de refus de placements à la crèche est élevé et en déduit qu'il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment dédié à la petite enfance.

Mme Gury Racine demande si les familles, qui se voient refuser le placement de leur enfant à la crèche Barbotine, trouvent facilement une place ailleurs.

Mme Roethlisberger lui répond qu'elle dirige ces familles vers d'autres institutions telles que mamans de jour ou autres crèches des alentours. Comme elle fait partie de la Fédération des directrices de crèches, cela lui permet de savoir dans quelles crèches il reste des places disponibles.

Mme Gury Racine lui demande combien d'enfants cela représentent 145 journées de placement par semaine.

Mme Roethlisberger lui répond que cela correspond à 29 enfants et que dans la nouvelle crèche projetée, il est prévu 45 enfants pour 225 journées par semaine.

Mme Gury Racine lui demande si elle a déjà arrêté la date à laquelle elle cesserait son activité au sein de la crèche Barbotine.

Mme Roethlisberger lui répond que pour l'instant la date n'a pas encore été fixée, mais elle précise qu'elle sera présente à la prochaine assemblée du printemps 2019.

La parole n'étant plus demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

4. Budget 2019

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Bovet pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Bovet informe les délégués que le budget 2019 correspond à quelque chose près au budget 2018, sauf pour certains postes. Elle passe en revue les différents postes du budget 2019 :

Charges

Le total des charges s'élève à CHF 744'250.00. Les principales différences se trouvent dans les postes suivants :

- | | |
|-------------|---|
| Cpte 301 | Traitement du personnel
Augmentation du salaire du personnel conformément aux adaptations salariales selon la grille des salaires |
| Cpte 304 | Caisse de pension
Prime adaptée en fonction de l'âge des collaborateurs |
| Cpte 309 | Autres charges du personnel
Augmentation de CHF 12'000.-- en prévision ou en remboursement éventuel de la formation de la nouvelle directrice |
| Cpte 310 | Annonces
Le montant a été sous-estimé étant donné qu'il y aura une annonce à mettre dans le journal pour la recherche d'une nouvelle directrice. |
| Cpte 313.00 | Achats nourriture
Augmentation de charges de CHF 2'000.-- dues au fait que le traiteur a augmenté le prix du repas de CHF 0.30. |
| Cpte 313.01 | Achats prod. pharm. & soins corp.
Diminution de charges de CHF 200.-- du fait que la crèche n'est plus autorisée à donner des médicaments à des enfants sans l'autorisation des parents ou des médecins. |
| Cpte 320 | Frais bancaires
Diminution de charges de CHF 100.-- du fait que les intérêts bancaires sont à la baisse. |

Mme Bovet demande s'il y a des questions sur les charges.

Tel n'est pas le cas, Mme Bovet passe les comptes de produits en revue :

Produits

Le total des produits s'élève à CHF 731'600.00.

- Cpte 434.01 Contributions parents aux dépannages
Diminution de produits de CHF 200.-- du fait que la crèche ne peut plus assurer des dépannages car elle n'a plus de places disponibles
- Cpte 439.00 Taxes d'inscription
Diminution de produits de CHF 1'000.-- du fait que plusieurs fratries fréquentent la crèche et dans ce cas de figure, la taxe d'inscription est de CHF 100.-- alors qu'elle est de CHF 200.-- pour un enfant seul.
- Cpte 451.00 Contribution SEJ
Augmentation de produits de CHF 3'000.-- étant donné que la subvention cantonale sera de CHF 15.25 par enfant au lieu de CHF 13.40 comme jusqu'à ce jour.
- Cpte 452.04 Participation autres communes
Aucun montant n'est prévu dans ce poste du fait qu'il n'est plus possible de prendre des enfants d'autres communes car la crèche est pleine.

Le budget 2019 de la crèche Barbotine se présente donc comme suit :

	<u>Comptes de charges</u>	<u>Budget 2018</u>	Budget 2018
30	Charges du personnel	618'500.--	593'500.--
31	Autres charges d'exploitation	125'450.--	123'650.--
32	Charges financières	300.--	400.--
33	Amortissements	0.--	0.--
	Totaux des charges	744'250.--	717'550.--
	 <u>Comptes de produits</u>		
42	Intérêts en comptes courants	300.--	400.--
43	Produits principaux	448'300.--	449'500.--
45	Subventions et contributions	<u>283'000.--</u>	262'500.--
	Total des produits	<u>731'600.--</u>	712'400.--
	Déficit de l'exercice	<u>12'650.--</u> =====	<u>5'150.--</u> =====

Mme Bovet informe les délégués que le budget 2019 prévoit un déficit de CHF 12'650.--, dont CHF 12'000.-- prévus pour l'engagement de la nouvelle directrice.

Mme Gury Racine remercie Mme Bovet pour la présentation du budget et ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine soumet aux délégués le budget 2019 pour approbation.

Le budget est adopté tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

6. Divers

Mme Gury Racine ouvre la discussion dans les divers.

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Probst pour donner des renseignements sur l'état d'avancement du projet de bâtiment pour la petite enfance.

Mme Probst rappelle que le premier projet de construction du bâtiment de la petite enfance a été refusé lors de séance du Conseil général de Belfaux au printemps 2018.

Le groupe de travail, mis en place pour étudier ce projet, a pris note des remarques formulées par le Conseil général. Il en est ressorti une évolution du dossier qui, dès lors, donne la possibilité de surélever ce bâtiment en cas de besoin et met en règle les locaux de protection civile. Les architectes ont entendu tous les services qui prendront place dans ce bâtiment et ont pris note de leurs remarques et souhaits.

Ce nouveau projet a été mis à l'enquête du 22 juin au 6 juillet 2018. Une séance s'est déroulée avec les propriétaires bordiers, ce qui a permis de leur expliquer le projet et éviter ainsi des éventuelles oppositions. Il a également été présenté lors d'une soirée d'information dédiée à la révision du PAL à laquelle toute la population belfagienne était conviée.

A ce jour, l'enquête suit son cours. Trois services doivent encore donner leur préavis, mais pour l'instant tout se passe bien.

La Commission financière de Belfaux s'est également penchée sur l'aspect du financement et de l'évolution de la dette de la commune qui pourrait avoir pour conséquence une augmentation des impôts. Cependant, le développement du quartier de la Gotta amènera 600 à 900 habitants supplémentaires dans les 10 à 15 prochaines années. Si ces statistiques devaient s'avérer exactes, il ne sera en principe pas nécessaire d'augmenter les impôts.

Le crédit de construction sera soumis au Conseil général en séance du 30 octobre 2018 avec un budget en grande partie consolidé, tenant compte que les soumissions pour le gros œuvre sont déjà rentrées. Ceci permet de calculer au plus juste le montant nécessaire à cette construction.

Mme Probst signale aux délégués que le Conseil communal est très confiant quant à l'acceptation de ce crédit lors de séance du Conseil général du 30 octobre prochain. Les conseillers généraux doivent être conscients qu'il est de leur devoir de mettre à disposition de nos enfants des infrastructures scolaires de qualité. De plus, depuis le refus du crédit au printemps 2018, un énorme travail a été effectué et une commission de bâtisse "technique" a été mise sur pied dans laquelle siègent certains membres des partis politiques ainsi que des représentants de divers corps de métier.

Ce projet a un coût et, bien qu'il ne soit pas définitif, il est devisé à près de 9 millions de francs.

Sitôt le permis délivré et le crédit accepté par le Conseil général, les travaux de construction pourront directement démarrer. Tout est prêt et la sécurité des enfants aux alentours des bâtiments scolaires est d'ores et déjà assurée.

La fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2020 - 2021.

Mme Gury Racine remercie Mme Probst pour ces informations.

Mme Probst remercie le comité de direction, la direction et le personnel pour la bonne marche de la crèche Barbotine ainsi que pour son dynamisme.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe la prochaine séance au

**jeudi 21 février 2019, à 17 h 30,
à l'administration communale de Belfaux.**

Mme Gury Racine clôt la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 15.

Belfaux, le 4 octobre 2018

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

La Présidente :

Jacqueline Gury Racine



La Secrétaire :

Josiane Angéloz



